

Les textes de référence

- La loi Asile-Immigration du 10 septembre 2018
- La loi permettant une bonne application du régime d'asile européen du 21 mars 2018
- La circulaire du 12 décembre 2017 relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence
- Le règlement du Parlement européen et du Conseil européen du 26 juin 2013, dit « Règlement Dublin III »

Les chiffres clés

- 122 743 demandeurs d'asile enregistrés en France en 2018, soit une augmentation de 22% entre 2017 et 2018
- 46 700 personnes placées sous la protection de l'OFPPRA en 2018
- 112 jours : délai moyen d'attente à l'OFPPRA
- La région Auvergne-Rhône-Alpes rassemble 10,4% des demandes d'asile

Glossaire

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

Éléments de plaidoyer

- Toute personne, quelle que soit sa situation administrative, doit pouvoir bénéficier de conditions de vie dignes respectant les droits fondamentaux, et d'un accompagnement adapté
- Les personnes en situation irrégulière doivent pouvoir se voir proposer un hébergement, conformément au principe d'accueil inconditionnel, mais également un accompagnement leur permettant de faire valoir un ensemble de droits tel que l'accès à l'Aide Médicale d'Etat (AME)
- La politique d'accueil et d'intégration des étrangers ne doit pas être traitée sous un angle sécuritaire (rattachée au ministère de l'Intérieur), mais comme faisant partie intégrante d'une politique sociale

Les enjeux

- Suivre l'élaboration du Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile
- Être en veille sur la mise en oeuvre de la loi Asile-Immigration du 10 septembre 2018 (ex : réaction à la circulaire de du 4 juillet 2019 sur le transfert d'information SIAO/OFII) et accompagner les adhérents
- Diffuser la connaissance, les ressources auprès des travailleurs sociaux
- Porter une attention particulière aux créations et transformations de places d'hébergement annoncées pour qu'elles garantissent une prise en charge équitable et digne des migrants

Personne ressource

Christèle Hervagault
christele.hervagault@federationsolidarite.org
04 37 70 11 66 / 06 68 67 21 36